



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 69016

## Texte de la question

M. Gérald Darmanin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conditions de prise en charge de certaines interventions chirurgicales. Alors que certaines opérations qui relèvent de l'esthétique sont prises en charge à 100 %, certaines personnes, atteintes du cancer par exemple, doivent payer personnellement une partie de leurs opérations. Il aimerait connaître les mesures mises en œuvre afin d'assurer une égalité entre les patients, tout en tenant compte de la gravité des pathologies.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérald Darmanin](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69016

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 novembre 2014](#), page 9570

**Question retirée le :** 2 février 2016 (Fin de mandat)